Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 17 juin 2021 17 h

---

Séance tenue le jeudi 17 juin 2021 salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier et par téléconférence

---

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Errol Johnson, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION* :

M. Beny Masella.

AUTRES PRÉSENCES :

M^{e} Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Ninon Meunier, Analyste-rédactrice
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et invite les membres du conseil à se lever pour observer un moment de recueillement. La présidente d'assemblée souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette assemblée ordinaire du conseil d'agglomération.

---

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente d'assemblée informe les membres du conseil que 20 questions ont été transmises par le public via un formulaire Web.

Ensuite, la présidente d'assemblée fait la lecture des questions reçues de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de	À	Objet
Mathieu Poulin	M. Benoit Dorais	Je rebondis sur votre condescendante réponse au conseil de lundi. Le cpa que je suis comprends très bien que la taxe locale relative aux investissements est la résultante mathématique des dépenses en immobilisation, que vous appelez réalisations, des années précédentes. Ces dépenses, soit dit en passant, sont des choix politiques approuvées par le conseil. Ce que les citoyens tentent de savoir c'est l'évolution de ces dépenses depuis 2017 et leurs répercussions sur le calcul de la taxe. On comprend également que bien que la taxe pour 2022 et 2023 ne peut être calculée précisément, elle peut être estimée en fonction des dépenses approuvées. Ce que nos élus Projet Montréal nous refusent systématiquement, c'est la divulgation de ces chiffres. Vous clamer qu'il fait toujours plaisir aux élus de Projet Montréal plaisir d'expliquer les enjeux de fiscalité, je vous demande donc d'exiger de M Tomlinson qu'il fasse une présentation publique de ces chiffres au prochain conseil d'arrondissement.
Tonny Di Moretti	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Suite à plusieurs articles dans les médias au sujet du bas niveau du fleuve en cette période de l'année, je vous soumets mon inquiétude au sujet de la capacité de production d'eau potable de l'usine de filtration des eaux de Pierrefonds. Comme le rapportait Radio-Canada, la prise d'eau aux abords de la rivière des Prairies est à risque lorsqu'il y a sècheresse. À cet enjeux compromettant, s'ajoute la grève des ingénieurs et chimistes qui sont absents afin de résorber la situation. Quel actions concrètes avez-vous prise afin de vous préparer face à cette situation préoccupante?
Alexandre Martin	M. Sylvain Ouellet ou Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	En référence a l'article de La Presse du 2 juin, l'augmentation de 674% des contrats donnés a des firmes externes depuis 2012 est inquiétante alors que les ingénieurs sont sans convention collective depuis 3 ans. D'un point de vu financier, pourquoi la Ville préfère t-elle payer des services a l'externe (178 M$ depuis 2012) plutôt que de s'assurer d'engager et de rémunérer adequatement les scientifiques dont elle a besoin?
Isabelle Bordeleau	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Ce matin à Paul Arcand, M. Jocelyn Pausé du Comité exécutif a affirmé que 50% des chantiers étaient fermés en raison de la grève des ingénieurs. Vous aviez pourtant affirmé que l'impact de la grève des ingénieurs n'était pas majeure. De plus, M. Dorais au conseil exécutif avait affirmé que le SPSPEM ne voulait pas négocier, alors que c'est plutôt la ville qui a annulé des rencontres. Enfin, Vous aviez affirmé que le SPSPEM demandait 30% d'augmentation salariale(ce qui est encore une fois faux) pour justifier la non négociation de votre administration. Pourquoi votre administration joue t'elle la carte de la désinformation du public au lieu de la transparence?

Question de	À	Objet
Mathieu Boudreau	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Bonjour, le Conseil d'agglomération a augmenté des contrats de services professionnels de façon importante dernièrement, soit de 31% pour 3 204 321 $ en mars 2020 pour le contrat de gérance de la rénovation de l'hôtel de Ville. Un autre contrat augmenté de 21% pour 207 660$ le 27 août 2020 pour Stantec. Et vous prévoyez augmenter le budget de 15%, soit 147 606$, pour le dossier aujourd'hui #20.38 à SIA Partenaires. Est-ce que la Ville de Montréal et le Conseil d'agglomération prévoit continuer à sous-traiter l'expertise interne des scientifiques ?
Marc Tremblay	M. Jocelyn Pauzé	Bonjour M. Pauzé, présentement plusieurs chantiers sont laissés à l'abandon comme celui sur Christophe-Colomb dans l'arrondissement Rosemont - La Petite Patrie. Le chantier est inactif depuis plus de 2 semaines, l'application de la charte des chantiers est inexistante. À quoi sert la charte si elle n'est pas mise en pratique par l'administration ?
Yannick Sternon	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Madame la mairesse, les membres du SPSPEM sont en grève générale illimitée pour une 3e semaine consécutive, concernant leur convention collective échue depuis le 31 décembre 2017. Pourriez-vous nous indiquer l'état d'avancement des négociations, les offres de la Ville de Montréal, les raisons de la latence à signer une entente et les impacts de la grève de près de 550 ingénieurs, chimistes, arpenteurs et vétérinaires sur les projets, chantiers et activités de l'agglomération de Montréal ?
Genevieve Lussier	M. John Belvedere	Bonjour, je vous pose cette question par rapport à la forêt Fairview en tant que résidente de Pointe-Claire et membre du group Sauvons la Forêt Fairview. La Forêt Fairview est reconnue comme une Mosaique Écologique dans le Schéma d'Aménagement de la Ville de Montreal de 2015, ainsi que dans plusieurs documents de la ville de Pointe-Claire. Nous vous rappelons que cette forêt de 23 hectares est la dernière du secteur, qu'elle contient presque 9 hectares de forêt d'Érablière à caryer cordiforme centenaire et des milieux humides. Bien que le terrain appartienne à la Corporation Cadillac Fairview, nous aimerions savoir si des démarches pourraient être prises pour acheter le terrain et changer le zonage? Notre groupe se porte volontiers de vous aider à trouver des bailleurs de fonds. Merci!
Yan Duhaime	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Ce matin à Paul Arcand, M. Jocelyn Pausé a affirmé que 50% des chantiers étaient arrêtés en raison de la grève des ingénieurs. Pourtant, Mme Plante avait affirmé plus tôt cette semaine qu'aucun impact majeur n'était noté. Mme Plante vous ne semblez pas admettre l'impact réel de cette grève, et pourtant les conséquences sont visibles pour tous. Quand allez-vous régler ce conflit qui nuie à vos contribuables sur le court et le long terme? Parce que bien sûr, ces retards auront un impact à long terme.

Question de	À	Objet

Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante
	(M. François Limoges)
		« Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle que l'on exerce à l'ombre des lois et avec les couleurs de la justice » Cette citation de Montesquieu est adaptée à notre période, qui voit s'accumuler les affaires impliquant des élus et responsables dans des conflits d'intérêts dans les hautes sphères de l'État.
		Question : Comment peut-on faire confiance à ceux qui agissent comme les serviteurs de l'oligarchie financière, qui par sa corruption et sa criminalité est responsable des crises économiques, climatique et pandémique et pouvez-vous prendre connaissance des documents suivants sur mon GOOGLE DRIVE?
		
		Agir contre l'oligarchie néolibérale et la corruption qu'elle entretient.pdf
		
		//drive.google.com/file/d/1jWV-KQpbII60m4d2FiPo-tn9-mYsnqCY/view?usp=sharing
		
		Documents Climat (PDF et VIDÉOS) sur GOOGLE DRIVE.pdf
		
		//drive.google.com/file/d/12Mz9A0riMReesnwSS4fluBX_RfjvqA0S/view?usp=sharing

Sonja Susnjar	Mme Manon Barbe	LaSalle was the first borough to rush to adopt the publication of public notices online only, in the aftermath of Bill 122, making this information much more difficult to find. Citizens must remember to consult the borough's website every few days to be able to find out if a new project is being planned next to their house in time to be able to affect it. A new low: public notices dated December 14th, 2020 on the LaSalle website announced written public consultations for four (!) real estate projects to be held December 15th to 30th while the borough offices were closed for the holidays. One can't help but wonder how many citizens consult the closed borough's website over Christmas… and, if, by some miracle they did, how many were left with unanswered questions. Can you assure us that at your July 12th borough council meeting you will not be adopting a slew of residential projects, with public consultations to follow while people are on vacation?
Martin Michaud	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Suivant la récente sortie médiatique de la mairesse en regard de la grève actuelle des ingénieurs. L'été étant très courte il va surement y avoir des frais pour des conditions hivernales non prévues ou des locations prolongées de conduites d'aqueduc temporaire, d'étançonnement, signalisation, de clôtures de chantier et autres frais de chantier obligatoires non prévus au contraire étant donné l'extension en durée du chantier. J'aimerais donc savoir à quel montant supplémentaire nous devons nous attendre pour les travaux qui seront reportés ou prolongés à cause qu'il n'y aura pas un ingénieur de la ville pour assurer la qualité et surtout l'intégrité de ces contrats de gainage et aussi comment ont pourra être certain que ce retard ne fera pas augmenter le déficit d'entretien des infrastructures tel que la Vérificatrice générale le mentionnait cette année?

Question de	À	Objet
Isabella Steinfield	M. Philippe Roy	M. Roy, le Conseil d'agglomération autorise des dépenses importantes en services professionnels pour des mandats qui pourraient être confiés à l'interne aux Scientifiques qui sont actuellement en grève. Depuis 2012, la sous-traitance à explosé de 674 % et les dépenses représentent maintenant 178 M$ par année, soit le triple des salaires de tous les Scientifiques de la Ville. Plusieurs consultants externes facturent plus de 250 000 $ par ingénieur par rapport aux ingénieurs internes qui gagnent au maximum 104 252 $. Est-ce que la Ville de Mont-Royal appuie l'explosion des coûts de sous-traitance ou encouragez-vous plutôt le renforcement de l'expertise interne pour diminuer les frais payés par vos citoyens?

À 17 h 33,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 15 minutes, conformément à l'article 43 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération* (RCG 06-027).

La proposition est agréée.

Question de	À	Objet
Adamsberg Arianne	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Au sujet du dossier des entrées en plomb, la vérificatrice générale a fait la recommandation suivante dans son rapport 2020: Accélérer la cadence des activités de dépistage et de remplacement des entrées de service en plomb. Vous avez également affirmer que c'est un enjeu de santé publique et que vous prenez ça très au sérieux. Avec la grève illimité des ingénieurs, je suis très inquiète sur le dépistage qui ne peut être effectué que durant une courte période de juin à août, et que les postes des stagiaires qui effectuent le dépistage sont suspendus indéfiniment, donc que toute la saison 2021 de dépistage soit compromise. Quelles actions sérieuses et prioritaires ont été mises en place pour répondre au rapport de la vérificatrice général au sujet du dossier de plomb? Comment allez-vous rattraper le déficit en 2021 et respecter vos engagements pour la santé publique?
Arnaud Damas	M. Benoit Dorais	M. Dorais, la décision de refermer le REV Sud-Ouest sur St-Jacques après l'avoir laissé ouvert est une aberration. Sa fermeture est assurée seulement par des cônes facile à déplacer et j'observe que certains militants tannés par l'immobilisme de l'arrondissement déplacent les cônes, ce qui peut laisser croire que cet aménagement est en service. Votre administration a mentionné dans divers média que la question de la grève illimitée avec les ingénieurs serait réglée rapidement. Pouvez-vous vous engager sur une date de résolution de ce conflit, pour que le REV Sud-Ouest puisse être complété avant les élections, sachant ce projet grandement à risque, surtout qu'il a déjà été reporté depuis 2020?

Question de	À	Objet
Samuel Scott	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Bonjour Mme Plante, il y a plus de 2 semaines, vous avez pris la décision de couper les postes de tous vos stagiaires de l'ETS. L'impact est important pour moi dans mon parcours scolaire, mais aussi pour les entrées de services en plomb que je devais dépister cet été. Est-ce que les entrées de services en plomb sont réellement un enjeu pour vous ?
Felix Thompson-Desormeaux	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	J'ai reçu hier, le 15 juin 2021, un constat d'infraction pour une réglementation que je juge problématique concernant l'aménagement de la rue piétonnière Ste-Catherine Est, coin Beaudry précisément. Je roulais à environ 10 km/h en vélo et la rue piétonne était pratiquement vide, car c'était un mardi matin. La piste cyclable Maisonneuve est en rénovation et impraticable et permet aux cyclistes de prendre le trottoir comme alternative, ce que je juge carrément dangereux, pour les piétons comme pour les cyclistes. Tout cela considéré, j'ai décidé d'emprunter la rue Ste-Catherine. Ma question pour vous: serait-il possible d'assouplir les règles afin de permettre une cohabitation harmonieuse vélo et piétons sur la rue piétonnière Ste-Catherine comme on le voit déjà avec d'autres rues piétonnes à Montréal (e.g. rue Wellington)? J'apprécierais aussi le retrait de surveillance policière aussi musclée pour une situation où l'enjeu de sécurité des citoyens est à tout le moins questionnable.
Brigitte Watson	M. John Belvedere	The proposed development plan by Cadillac-Fairview requires that most of Fairview forest be destroyed. The character and structure of the West Island will be changed forever. In fact, yourself as well as representatives of Cadillac-Fairview have stated that this development would be the new downtown for the West Island. You said, "There is a need to be able to serve our citizens locally without having to drive downtown. So I think the idea is good." in a Global news article, October 15th, 2020. How was this need determined? How do you know that it is good if the plans haven't been formally submitted? The public consultations held in 2017 and 2018 were insufficient as they didn't allow residents enough time to understand the coming changes to Pointe-Claire. And how is it that Cadillac-Fairview, in that same article, states that they plan to begin work in 2022 when you told citizens that no plans have been submitted yet. Please explain what is happening. Time is running out.
Gabriel Azouz	M. Robert Coutu	good day sir, I want to know if the Commercial land (zone C.02) is for sell I am interested to buy it, please if you can provide me with contact for the person responsible thank you

---

N’ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d’assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 48. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l’avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 48.

CG21 0307

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 17 juin 2021, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant le point 7.07.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG21 0308

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 mai 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 mai 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 3 juin 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG21 0309

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 mai 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 mai 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 3 juin 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1er au 31 mai 2021.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 31 mai 2021.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1er au 31 mai 2021.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

6 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG21 0310

Dépôt du rapport de la Commission sur l'Inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2020 du Bureau de l'Inspecteur général pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 - Commentaires et recommandations »

Le maire de la Ville de Kirkland, M. Michel Gibson, dépose à titre de vice-président, le rapport de la Commission sur l'Inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2020 du Bureau de l'Inspecteur général pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 - Commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

CG21 0311

Dépôt du rapport de la Commission sur la sécurité publique intitulé « Utilisation par le SPVM de technologies de reconnaissance faciale et de systèmes de reconnaissance de plaques d'immatriculation »

Le maire de la Ville de Mont-Royal, M. Philippe Roy, dépose à titre de vice-président, le rapport de la Commission sur la sécurité publique intitulé « Utilisation par le SPVM de technologies de reconnaissance faciale et de systèmes de reconnaissance de plaques d'immatriculation », et le conseil en prend acte.

06.02

CG21 0312

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2022- rapport et recommandations »

Le maire de la ville de Beaconsfield, M. Georges Bourelle, dépose à titre de vice-président, le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2022- rapport et recommandations », comprenant le rapport minoritaire de l'opposition officielle et de l'Association des municipalités de banlieue, et le conseil en prend acte.

06.03

---

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt ».

CG21 0313

Dépôt du document intitulé « Plan nature et sports »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le document « Plan nature et sports, et le conseil en prend acte.

07.01 1208172001

CG21 0314

Dépôt de la résolution 20 0512 du 12 mai 2020 désignant le conseiller Errol Johnson comme représentant de la Ville de Dollard-des-Ormeaux au conseil d'agglomération pour la période du 1er juin au 30 novembre 2021

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la résolution 20 0512 du 12 mai 2020 désignant le conseiller Errol Johnson comme représentant de la Ville de Dollard-des-Ormeaux au conseil d'agglomération pour la période du 1er juin au 30 novembre 2021, et le conseil en prend acte.

07.02

CG21 0315

Dépôt du Bilan annuel 2020 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2020 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

07.03 1218247002

CG21 0316

Dépôt du rapport annuel 2020 de la vérificatrice générale de la Ville

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2020 de la Vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

07.04

CG21 0317

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020, et le conseil en prend acte.

07.05 1210029003

CG21 0318

Dépôt du bilan de l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le bilan de l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19, et le conseil en prend acte.

07.06 1211887001

CG21 0319

Ajout - Dépôt du document du Bureau de l'inspecteur général intitulé : « Décision - Résiliations et recommandations - Rapport sur les divers contrats octroyés à l'entreprise 11073192 Canada inc. et à l'implication dans la passation et l'exécution de ceux-ci d'une personne inadmissible aux contrats publics »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le document du Bureau de l'inspecteur général intitulé : « Décision - Résiliations et recommandations - Rapport sur les divers contrats octroyés à l'entreprise 11073192 Canada inc. et à l'implication dans la passation et l'exécution de ceux-ci d'une personne inadmissible aux contrats publics », et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.07

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0320

Approuver un projet de convention avec la Ministre de la Culture et des Communications relatif à l'octroi d'une aide financière de 25 M$ pour la réalisation d'un appel à projets pour les ateliers d'artistes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mai 2021 par sa résolution CE21 0846;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet de convention avec la Ministre de la Culture et des Communications relatif à l'octroi d'une aide financière de 25 M$ pour la réalisation d'un appel à projets pour les ateliers d'artistes.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1208383006

CG21 0321

Accorder un soutien financier maximal de 900 000 $ à la Société du quartier de l'innovation de Montréal, sur une période allant de 2021 à 2024 afin d'assurer la mise en œuvre de projets liés à son plan stratégique / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mai 2021 par sa résolution CE21 0870;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 900 000 $, sur une période de trois ans allant de 2021 à 2024, à la Société du Quartier de l'innovation de Montréal afin d'assurer la mise en œuvre de projets liés à son plan stratégique;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1217956002

CG21 0322

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la société 4271947 Canada inc., aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant, constitué du lot 1 852 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de la rue Barré et au nord de la rue Versailles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 1 945,9 mètres carrés, pour la somme de 720 000 $ et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en sa faveur et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 3 décembre 2018, sous le numéro 24 298 419, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0941;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert de la société 4271947 Canada inc., aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant constitué du lot 1 852 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de la rue Barré au nord de la rue Versailles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 1 945,9 mètres carrés, pour une somme de 720 000 $, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que le greffier de la Ville ait reçu du Service de la gestion et de la planification immobilière une confirmation écrite à l'effet que le terrain est libre de toutes occupations et activités;

3- d'autoriser la signature de l'acte de vente par le greffier de la Ville en autant que, de l'avis de la Direction des affaires civiles, l'acte de vente dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte, et conditionnellement à ce que le représentant désigné de la Ville ait reçu de la Direction des affaires civiles une confirmation écrite à l'effet que la radiation de l'avis de bail et la mainlevée de l'hypothèque de la Banque Nationale du Canada ont été déposées au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal;

4- d'accorder, aux termes de l'acte de vente, la mainlevée pure et simple de l'hypothèque en faveur de la Ville publiée le 3 décembre 2018, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 24 298 419;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1198290003

CG21 0323

Autoriser l'ajout de licences (produits) au catalogue du contrat octroyé à Onix Networking Canada inc., pour l'acquisition d'une solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration, de suite bureautique et de prestations de services professionnels (CG18 0504)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0902;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser l'ajout de licences (produits) accessoires au catalogue du contrat octroyé à Onix Networking Canada inc. (CG18 0504), pour l'acquisition d'une solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration, de suite bureautique et de prestations de services professionnels;

2- d'autoriser le directeur institutionnel, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1218057003

CG21 0324

Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, le support et l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels Microsoft, pour la période du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2024, pour une somme maximale de 4 100 310,52 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0903;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Microsoft Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, le support et l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels Microsoft, pour la période du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2024, pour une somme maximale de 4 100 310,52 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le directeur de la Direction Plateformes et Infrastructures, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville.

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1216871003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0325

Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 1 673 661 $ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Côte-des-Neiges−Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Les Fondations du Quartier pour le projet Westbury Montréal (site Armstrong)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0947;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 1 673 661 $ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Les Fondations du Quartier, pour le projet Westbury Montréal (site Armstrong);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1219168002

CG21 0326

Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 541 900 $ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Brique par Brique, dont le projet porte le même nom

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0948;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver une subvention additionnelle de 541 900 $ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Brique par Brique, dont le projet porte le même nom;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1217597002

CG21 0327

Accorder un soutien financier maximal non récurrent de 600 000 $ sur une période de trois ans de 2021 à 2024 à Xn Québec pour la mise en œuvre du projet « Activités de soutien au développement de l'entrepreneuriat et à l'essor de l'industrie du multimédia et du divertissement numérique » / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0957;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 600 000 $ à l'organisme Xn Québec pour réaliser le Projet « Activités de soutien au développement de l'entrepreneuriat et à l'essor de l'industrie du multimédia et du divertissement numérique », pour la période de 2021 à 2024;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1218369002

CG21 0328

Exercer les options de prolongation pour une période de deux ans, soit du 1er juillet 2021 au 30 juin 2023, et autoriser une dépense additionnelle de 1 322 663,22 $, taxes incluses, pour la continuité du service de la plateforme de centre d'appels avec support et formation dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme Rogers Communications Canada inc. (CG16-0432), majorant ainsi le montant total de l'entente de 3 622 793,27 $ à 4 945 456,49 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0904;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 322 663,22 $, taxes incluses, pour la continuité du service de la plateforme de centre d'appels avec support et formation dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Rogers Communications Canada (CG16-0432), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 622 793,27 $ à 4 945 456,49 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1218693001

CG21 0329

Accorder un soutien financier non récurrent de 152 856 $ au Centre de valorisation du bois urbain pour la transformation et la valorisation des billots de frênes provenant de l'abattage des frênes dépérissants dans le réseau des grands parcs en 2021, 2022 et 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0952;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 152 856 $ au Centre de valorisation du bois urbain pour la transformation et la valorisation des billots de frênes provenant de l'abattage des frênes dépérissants dans le réseau des grands parcs du 17 juin 2021 au 31 mars 2023;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1218144002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0330

Accorder un contrat à Vincent Ergonomie inc. pour des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 36 mois - Dépense totale de 589 821,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18561 (3 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0931;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Vincent Ergonome inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 589 821,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18561;

2- de procéder à une évaluation du rendement de Vincent Ergonome inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1217187001

CG21 0331

Accorder un contrat à Marco Cournoyer inspections inc. (Protection incendie MCI), pour une période de 36 mois, pour l'exécution des travaux d'inspections et d'entretien des systèmes d'alarmes et de protection incendie des bâtiments de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte et du réseau des intercepteurs et collecteurs, avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 1 044 254,69 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18605 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0896;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Marco Cournoyer inspections inc. (Protection incendie MCI), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux d'inspections et d'entretien des systèmes d'alarmes et de protection incendie des bâtiments de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte et du réseau des intercepteurs et collecteurs, d'une durée de 36 mois, avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 044 254,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18605;

2- de procéder à une évaluation du rendement de Marco Cournoyer inspections inc. (Protection incendie MCI);

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1213438011

CG21 0332

Accorder un contrat à Solotech inc., pour l'acquisition et le support d'une solution d'affichage et de gestion de mur vidéo pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), d'une durée de 60 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 1 126 720,51 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18597 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0905;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et le support d'une solution d'affichage et de gestion de mur vidéo pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), d'une durée de 60 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 126 720,51 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18597;

2- d'autoriser le directeur sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Solotech inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1210206002

CG21 0333

Exercer l'option d'une première prolongation de l'entente-cadre de services professionnels conclue avec Morneau Shepell ltée (CG18 0616) pour la fourniture, sur demande, de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une période de douze mois, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour une dépense estimée à 813 550,57 $, taxes et variation de quantités incluses, majorant ainsi l'entente de 2 099 846,44 $ à 2 913 397,01 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0929;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'exercer l'option d'une première prolongation de l'entente-cadre de services professionnels conclue avec Morneau Shepell ltée (CG18 0616), et d'autoriser une dépense additionnelle de 813 550,57 $, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une période de douze mois, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, taxes incluses, majorant ainsi le montant de l'entente de 2 099 846,44 $ à 2 913 397,01 $, taxes incluses;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler (utilisateur-payeur).

Adopté à l'unanimité.

20.14 1218045001

CG21 0334

Conclure des ententes-cadres avec Techno feu inc. (lots 1 et 2 - 675 970,22 $) et Thibault et associés (2968-8280 Québec inc.) (lots 3 et 5 - 330 035,04 $), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture de services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation de camions d'incendie de la Ville de Montréal - Montant estimé des ententes : 1 006 005,26 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres publics 21-18601 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0894;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, d'une durée de 24 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18601;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
TECHNO FEU INC.	lots 1 et 2	614 518,39 $
THIBAULT & ASSOCIÉS (2968-8280 QUÉBEC INC.)	lots 3 et 5	300 031,86 $

2- d'autoriser une dépense de 61 451,84 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les lots 1 et 2;

3- d'autoriser une dépense de 30 003,18 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les lots 3 et 5;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Techno feu inc. et Thibault et associés (2968-8280 Québec inc.);

5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1217062003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0335

Exercer les deux options de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 434 819,80 $, taxes incluses, pour la fourniture de services de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, du granulat, de la brique et du gravier, dans le cadre des contrats accordés à Recy-Béton inc. (7 lots - CG19 0306), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 1 447 772,33 $ à 1 882 592,13 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0895;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'exercer les deux options de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 434 819,80 $, taxes incluses, pour la fourniture de services de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat, de la brique et du gravier, dans le cadre des contrats accordés à Recy-Béton inc. (CG19 0306), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 447 772,33 $ à 1 882 592,13 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépenses de 65 222,97 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1216987001

CG21 0336

Accorder un contrat à Dyplex Communications Ltd pour l'acquisition d'un système de surveillance et de localisation d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 449 960,41 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18631 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0907;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Dyplex Communications Ltd, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition d'un système de surveillance et de localisation d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 449 960,41 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18631;

2- d'autoriser le directeur sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1210206003

CG21 0337

Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à 9243-8043 Québec inc. un terrain d'une superficie de 2 217,3 mètres carrés, constitué du lot 6 345 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand, A.A.-Desroches ainsi que l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier−Hochelaga-Maisonneuve, pour le montant de 1 293 168 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer, à toutes fins que de droit, du domaine public le lot 6 345 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0942;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de fermer et retirer, à toutes fins que de droit, du domaine public le lot 6 345 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à 9243-8043 Québec inc. un terrain d'une superficie de 2 217,3 mètres carrés, constitué du lot 6 345 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand, A.A.- Desroches ainsi que l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 1 293 168 $, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1215840003

CG21 0338

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 500 000 $, sur une période de trois ans, à Développement économique Saint-Laurent, pour la mise en œuvre d'un Complexe d'innovation et de commercialisation - secteur manufacturier 4.0 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0971;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 500 000 $, sur une période de trois ans, à Développement économique Saint-Laurent pour la mise en œuvre du Complexe d'innovation et de commercialisation - secteur manufacturier 4.0;

2- d'approuver un projet de convention de contribution financière ente la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1214300001

CG21 0339

Autoriser une dépense additionnelle de 139 073,76 $, taxes incluses, pour des travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation de l'immeuble situé au 200 rue Bellechasse dans l'arrondissement de Rosemont−La Petite-Patrie, et de mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement à la caserne de pompiers 30, située au 5, avenue Laurier Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG19 0288), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 999 185,30 $ à 2 138 259,06 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0919;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 139 073,76 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement à la caserne de pompiers n° 30 et d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation au « 200 Bellechasse », situés respectivement au 5, avenue Laurier Ouest, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et au 200, rue de Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont−La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG19 0288), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 999 185,30 $ à 2 138 259,06 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1215350001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0340

Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour la fourniture du service de maintenance des équipements et logiciels NetApp de la Ville, pour une période de trois ans - Dépense totale de 340 706,21 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18698 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0908;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire ESI Technologies inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de trois ans, le contrat pour la fourniture du service de la maintenance des équipements et logiciels NetApp de la Ville, pour une somme maximale de 340 706,21 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18698;

2 - d'autoriser le directeur de la Direction plateformes et infrastructures, du Service des technologies de l'information, à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville, dans le cadre de contrat avec le revendeur ou le manufacturier NetApp;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1216871005

CG21 0341

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. , pour des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de la ville de Montréal - Dépense totale de 3 537 647,74 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 464310 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0920;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 081 221,92$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 464310;

2 - d'autoriser une dépense de 308 122,19 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'autoriser une dépense de 148 303,63 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4 - de procéder à une évaluation de rendement de Eurovia Québec Construction inc.;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1217231051

CG21 0342

Accorder un soutien financier de 100 000 $ à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0954;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 100 000 $ à Culture Montréal pour la réalisation de son plan d'action en 2021;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1216767001

CG21 0343

Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution de travaux de remplacement de systèmes énergétiques au mazout (démantèlement d'équipements existants et installation de systèmes de chauffage électrique), à la caserne de pompiers 72 situé au 2727 Boulevard Poirier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 830 579,40 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15654 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0922;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de remplacement de systèmes énergétiques au mazout par des systèmes de chauffage électrique dans le bâtiment de la caserne de pompiers 72 situé au 2727, boulevard Poirier dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 593 271 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15654;

2- d'autoriser une dépense de 118 654,20 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 118 654,20 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1218911003

CG21 0344

Accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 $ à Université de Montréal (et la Chaire Unesco en paysage urbain) pour la réalisation d'un projet qui favorisera le développement d'une plus forte culture du design à Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0951;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 $ à l'organisme ci-dessous pour la réalisation d'un projet qui favorisera le développement d'une plus forte culture du design à Montréal, soit pour la somme ci-après indiquée, dans le cadre l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;

ORGANISME	**CONTRIBUTION**
Université de Montréal, Chaire UNESCO en paysage urbain	75 000 $

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1216202001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0345

Accorder un contrat à Les entreprises Ventec inc. pour la fourniture et la plantation de végétaux ainsi que la fermeture de sentiers informels indésirables au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 553 261,08 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18773 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0911;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Les entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de fourniture et de plantation de végétaux et la fermeture de sentiers informels indésirables au parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 482 780,03 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18773;

2- d'autoriser une dépense de 48 278 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 22 203,05 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Les entreprises Ventec inc.

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1219178001

CG21 0346

Accorder un contrat à Solutions SmartUse inc. pour la fourniture d'un outil collaboratif d'analyse (SAAS) de plans et de projets, pour une durée de 48 mois, avec deux options de prolongation de 36 mois chacune, pour une somme maximale de 749 177,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18352 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0912;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Solutions SmartUse inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour un système collaboratif intégré logiciels-services (SAAS) d'analyse et de plans, pour une période de 48 mois, avec deux options de prolongation de 36 mois chacune, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 749 177,10 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18352;

2- de procéder à une évaluation du rendement de Solutions SmartUse inc.;

3- d'autoriser le directeur - gestion du territoire du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1205006002

CG21 0347

Conclure deux ententes-cadres avec la firme Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc., pour la fourniture et livraison sur demande de béton prémélangé et de remblai sans retrait pour une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes: 4 934 461,35 $, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 21-18757 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0900;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une durée de 36 mois, pour la fourniture et livraison sur demande de béton prémélangé et de remblai sans retrait, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18757 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc.	1	589 965,47 $
Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc.	2	3 700 870,49 $

2 - d'autoriser une dépense de 643 625,39 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3 - de procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1217360003

CG21 0348

Accorder un contrat à Le Groupe LML ltée pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage Côte-des-neiges - Dépense totale de 1 302 369,12 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP21007-183167-C (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0923;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Le Groupe LML ltée., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage Côte-des-Neiges, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 085 307,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP21007-183167-C;

2- d'autoriser une dépense de 217 061,52 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe LML ltée;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1213438013

CG21 0349

Accorder un contrat à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la toiture végétalisée de l'usine de traitement des odeurs (UTO) 75e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 158 738,09 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15708 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0915;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la toiture végétalisée de l'usine de traitement des odeurs (UTO) de la 75e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 131 460,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15708;

2- d'autoriser une dépense de 19 719,02 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 7 558,96 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1210765001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0350

Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 540 500 $ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Saint-Laurent pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Coopérative d'habitation Laurentienne pour le projet Coopérative d'habitation Laurentienne

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0949;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 540 500 $ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Saint-Laurent pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Coopérative d'habitation Laurentienne pour le projet du même nom;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1219053003

CG21 0351

Accorder un contrat à Bio-Contrôle arboricole inc., pour les services d'injection de frênes sur le domaine privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Dépense totale de 107 142,33 $, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 21-18672 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0893;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour ce secteur, pour les services d'injection de frênes sur le domaine privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18672;

Firme	Secteur	Montant (taxes incluses)
Bio-Contrôle arboricole	pour le secteur 1, domaine privé	85 713,86 $

2- d'autoriser une dépense de 8 571,39 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 12 857,08 $, taxes incluses, à titre de budget variation de quantités;

4- de procéder à une évaluation de rendement de cet adjudicataire;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1216628002

CG21 0352

Accorder un contrat à Le Groupe Centco inc. pour l'exécution de travaux correctifs aux entrées d'eau de 28 bâtiments de la Ville de Montréal - Dépense totale de 572 000,63 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15717 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0926;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux correctifs aux entrées d'eau de 28 bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 457 600,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15717;

2- d'autoriser une dépense de 91 520,10 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 22 880,03 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe Centco inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1210652003

CG21 0353

Conclure une entente-cadre avec P.S.B. Chaleurs inc. (Confian) pour la fourniture sur demande de gants de travail spécialisés, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 1 736 180,71 $, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18314 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0901;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée approximative de 36 mois, par laquelle P.S.B. Chaleurs inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des gants de travail spécialisés, pour une somme maximale de 1 509 722,36 $, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18314;

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
P.S.B. Chaleurs inc. (Confian)	1	1 509 722,36 $

2 - d'autoriser une dépense de 226 458,35 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour un total de 1 736 180,71 $ taxes incluses;

3 - de procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1219106001

CG21 0354

Adopter l'avenant 2020-9 au contrat de prêt de 150 millions de dollars conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'innovation et la Ville de Montréal prolongeant la durée du contrat jusqu'au 30 septembre 2021 et modifiant le cadre d'intervention

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0939;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le projet d'avenant 2020-9 au contrat de prêt de 150 millions de dollars conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'innovation et la Ville de Montréal prolongeant la durée du contrat jusqu'au 30 septembre 2021 et modifiant le cadre d'intervention.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1218927009

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0355

Approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, conditionnellement à l'adoption du dossier 1218927009 lequel vise à faire adopter l'avenant 2020-09 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI), qui permettent l'augmentation de 30 millions de dollars de l'aide d'urgence pour la petite et moyenne entreprises - COVID 19 et la modification du programme d'Aide d'urgence aux PME (PAUPME) affectées par la COVID-19 dans l'agglomération de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0940;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver les projets d'addenda aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, conditionnellement à l'adoption du dossier 1218927009 lequel vise à faire adopter l'avenant 2020-09 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI), qui permettent l'augmentation de 30 millions de dollars de l'aide d'urgence pour la petite et moyenne entreprises - COVID 19 et la modification du programme d'Aide d'urgence aux PME (PAUPME) affectées par la COVID-19 dans l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1218927010

CG21 0356

Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 804 015 $ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Y des Femmes de Montréal pour le projet Y des Femmes de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0950;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 804 015 $ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Y des Femmes de Montréal pour le projet du même nom;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1219053002

CG21 0357

Autoriser une dépense additionnelle de 147 606,34 $, taxes incluses, pour variation de quantités, dans le cadre du contrat de services professionnels pour des services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle conclu avec la firme SIA Partenaires inc. (CG18 0613) majorant ainsi le montant total du contrat de 984 042,28 $ à 1 131 648,62 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0934;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 147 606,34 $, taxes incluses, pour variation de quantités dans le cadre du contrat de services professionnels pour des services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle conclu avec SIA Partenaires inc. (CG18 0613) majorant ainsi le montant total du contrat de 984 042,28 $ à 1 131 648,62 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1211991001

CG21 0358

Approuver un projet d'acte par lequel la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue crée, en faveur de la ville de Montréal, une servitude d'utilités publiques pour régulariser la présence d'une conduite principale d'aqueduc existante sur une partie de leur propriété constitué du lot 6 101 852-ptie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à l'est du boulevard des Anciens-Combattants entre l'autoroute 40 et l'avenue Pacific, dans la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0946;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue crée en faveur de la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 6 101 852 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 916,1 mètres carrés, située à l'est du boulevard des Anciens-Combattants, entre l'autoroute 40 et l'avenue Pacific, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'autoriser le greffier à signer l'acte de servitude, pourvu que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.39 1214386002

CG21 0359

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 100 000 $ à Communautique afin d'appuyer la tenue des événements FAB16 et Fab City qui auront lieu à Montréal du 9 au 15 août 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0965;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier maximal de 100 000 $ à Communautique afin d'appuyer la tenue des événements FAB 16 et Fab City 2021;

2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1218468001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0360

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à Culture Montréal pour réaliser une étude stratégique d'envergure en deux volets: 1) la gouvernance de la créativité numérique et 2) le financement et l'accompagnement des entreprises du secteur de la créativité numérique / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0960;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 200 000 $ à Culture Montréal afin de réaliser une étude stratégique d'envergure en deux volets : 1) la gouvernance de la créativité numérique et 2) le financement et l'accompagnement des entreprises du secteur de la créativité numérique;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1217953006

CG21 0361

Accorder une contribution financière maximale de 1 954 667 $ à l'organisme JALON MTL (Institut de l'électrification des transports intelligents), pour le projet de développement d'une plateforme numérique de données de mobilité qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0962;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier maximal de 1 954 667 $ à l'organisme JALON MTL (Institut de l'électrification des transports intelligents) pour le projet de développement d'une plateforme numérique de données de mobilité qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;

2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1215890002

CG21 0362

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 480 000 $ à différents organismes dans le cadre de l'appel de projets « Agir pour la mutualisation des industries culturelles et créatives » / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0966;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 480 000 $ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel de projets « Agir pour la mutualisation des industries culturelles et créatives »;

Organismes	Montant octroyé	Budget total des projets	Participation de la ville
Partenariat du Quartier des spectacles	80 000 $	308 375 $	26%
Théâtre Aux Écuries	75 000 $	238 672 $	31%
Coop Culture Cible	100 000 $	135 000 $	74%
MAPP_MONTRÉAL	61 000 $	84 400 $	72%
Les Scènes de musique alternatives du Québec	64 000 $	215 751,80 $	29%
Coopérative La Guilde du jeu vidéo du Québec	100 000 $	151 039,68 $	66%
Total	480 000	1 393 238,48 $	N/A

2- d'approuver les projets de conventions de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1217953003

CG21 0363

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1 059 320 $, à différents organismes, dans le cadre de l'appel de projets « Agir pour l'entrepreneuriat » / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0967;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1 059 320 $, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel à projets Agir pour l'entrepreneuriat :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Compagnie F	« Programme jeunes femmes entrepreneures – 2021-2022 »	90 000 $
Carrefour Jeunesse-Emploi Montréal Centre-Ville	« Noublood - 2021-2022 »	70 000 $
DESTA Réseau de la Jeunesse Noire	« DestaNation Creative Agency - 2021-2022 »	85 000 $
Fondation Montréal inc. de demain	« Impulsion (Titre à confirmer d'ici le lancement) – 1 année »	100 000 $
Fondation Fabienne Colas	« Académie FFC Cinéma et leadership (Titre à confirmer d'ici le lancement) - 2021-2022 »	100 000 $
Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec	« L'offre rencontre la demande (Titre à confirmer d'ici le lancement) - 1 année »	200 000 $

Conseil des industries bioalimentaires de Montréal (CIBIM)	« Programme de soutien aux entreprises alimentaires montréalaises (Titre à confirmer d'ici le lancement) – 2021-2022 »	82 760 $
Meet4Impact	« Titre à confirmer d'ici le lancement - 2021-2022 »	51 560 $
Culture Montréal	« Alliages - 2021-2022 »	100 000 $
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ)	« Projet de soutien aux entrepreneurs montréalais du domaine du tourisme pour adapter leur modèle d'affaires (Titre à confirmer d'ici le lancement) - 2021-2022 »	100 000 $
Entreprendre Ici	« Parcours Pivot - 2021-2022 »	80 000 $

2 - d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1218298001

CG21 0364

Résilier l'entente-cadre conclue avec Multi-Distribution Industrielle pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée (CG20 0569), pour une période de trois ans, avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de 617 243,29 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1017;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier l'entente-cadre au montant de 617 243,29 $, taxes incluses, accordé à Multi-Distribution Industrielle, approuvée par la résolution CG20 0569, relativement à l'acquisition d'avertisseurs de fumée pour une période de trois ans, avec une option de prolongation de 12 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1213838002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0365

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau principal d'aqueduc, pour une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 24 mois - Dépense totale de 4 428 685,58 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21 18640 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1042;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder, au seul soumissionnaire, SIMON Management inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'inspection de chambres de vannes d'aqueduc souterraines sur le réseau principal d'aqueduc, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 217 795,79 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18640;

3- d'autoriser une dépense de 210 889,79 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de SIMO Management inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1213759001

CG21 0366

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la réalisation de travaux de construction d'un système de mitigation des variations de pression dans les bassins de contact d'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 29 075 334,98 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10361 (2 soum.) / Autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire total de 1 149 226 $, net de taxes, réparti comme suit : 331 431 $ à compter de l'année 2023 pour l'ajout de 3,29 ressources additionnelles et 817 795 $ supplémentaire à compter de l'année 2024 pour les coûts d'opération et d'entretien

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1032;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un système de mitigation des variations de pression dans les bassins de contact d'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 25 282 372,71 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10361;

3 - d'autoriser une dépense de 2 528 237,27 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'autoriser une dépense de 1 264 725 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5 - d’autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire total de 1 149 226 $, net de taxes, répartie comme suit : 331 431 $ à compter de l'année 2023 pour l'ajout de 3,29 ressources additionnelles, et 817 795 $ supplémentaire à compter de l'année 2024 pour les coûts d'opération et d'entretien;

6 - de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;

7 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1216843001

CG21 0367

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à 9200-2088 Quebec inc. / Duroking Construction, pour des travaux de réaménagement de l'avenue des Pins entre les rues Saint-Laurent et Saint-Denis, et pour des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - Dépense totale de 27 501 659,60 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460720 (3 soum.) / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 94 068,34 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1033;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

8 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l’examen des contrats;

9 - d'accorder à 9200-2088 Quebec inc. / Duroking Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement de l'avenue des Pins, entre les rues Saint-Laurent et Saint-Denis, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 22 459 251 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460720;

10 - d'autoriser une dépense de 2 697 911,22 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

11 - d'autoriser une dépense de 2 344 497,38 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

12 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 94 068,34 $, taxes incluses (contrat entente : 85 516,67 $ + contingences : 8 551,67 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville, et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;

13 - procéder à l’évaluation de rendement de 9200-2088 Quebec inc. / Duroking Construction;

14 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1217231037

CG21 0368

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une période de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, avec le regroupement de firmes Groupe Marchand Architecture and Design inc. (GMAD) (architectes) et Les services EXP inc. (ingénierie) - Montant estimé de l'entente : 6 014 297,23 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18716 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1043;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre pour le lot 1, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'architecture et ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 4 374 034,35 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18162;

Firmes	Article	Montant (taxes incluses)
GMAD et Les Services EXP inc.	Lot 1 Patrimoine	4 374 034,35 $

3- d'autoriser une dépense de 1 093 508,59 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 546 754,29 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- de procéder à une évaluation du rendement de GMAD et Les Services EXP inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1215965001

CG21 0369

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal (lot 1 et lot 2), pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2023, avec une option d'une année de prolongation pour chacun des deux lots - Dépense totale de 1 827 665,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18365 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1044;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder au seul soumissionnaire La Compagnie Keleny (Keleny inc.), ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de deux ans, à compter du 17 juin 2021 jusqu'au 16 juin 2023, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'interprétation et de traduction judiciaire requis par la Cour municipale de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 827 665,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18365;

Soumissions conformes	Lots	Montants (avant les taxes)	Montants (taxes incluses)
Keleny inc.	Lot 1	209 120 $	240 435,72 $
	Lot 2	1 380 500 $	1 587 229,88 $
Total		1 589 620 $	1 827 665,60 $

3- de procéder à l'évaluation de rendement de compagnie Keleny (Keleny inc.) pour le lot 2;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1212085001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0370

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Fujitsu Conseil (Canada) inc. pour l'acquisition d'une solution d'affaires pour un système intégré des opérations de la cour municipale du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, pour une période de sept ans, soit du 17 juin 2021 au 16 juin 2028, avec une option de prolongation de 36 mois, pour une somme maximale de 20 859 436,14 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17669 (étape 1 : 5 soum. - étape 2 : 3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 58 400 $ en 2021 en provenance des dépenses contingentes de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information pour les années 2022 à 2027 pour les montants indiqués au dossier décisionnel et récurrent à compter de 2027

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1019;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder un contrat à Fujitsu Conseil (Canada) inc. pour l'acquisition d'une solution d'affaires pour un système intégré des opérations de la cour municipale du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, pour une période de sept ans, soit du 17 juin 2021 au 16 juin 2028, avec une option de prolongation de 36 mois, pour une somme maximale de 20 859 436,14 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17669;

3 - d'autoriser un virement budgétaire de 58 400 $ en 2021 en provenance des dépenses contingentes de compétence d'agglomération;

4 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information (STI) pour les années 2022 à 2027 pour les montants indiqués au sommaire décisionnel et récurrent à compter de 2027;

5 - de procéder à une évaluation du rendement de Fujitsu Conseil (Canada) inc.;

6 - d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du STI, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

7 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1216634001

CG21 0371

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec 9373-5942 Québec inc. (Signalisation A.M.C.) pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 972 136,09 $, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 21-18675 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1021;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle 9373-5942 Québec inc. (Signalisation A.M.C.), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une somme maximale de 2 377 708,87 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18675;

3 - d'autoriser une dépenses de 356 656,33 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités`

4 - d'autoriser une dépenses de 237 770,89 $, taxes incluses, à titre de contingences;

5 - de procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire;

6 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1214983004

CG21 0372

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Métal M-Pact inc. (lots 1-2) pour la fourniture de métaux bruts, pour une durée de 12 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 019 342,18 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18737 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1022;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des métaux bruts, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18737;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Métal M-Pact inc.	Lot 1	1 111 495,16 $
Métal M-Pact inc.	Lot 2	440 009,33 $

3- d'autoriser une dépense de 467 837,69 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les lots 1 et 2;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Métal M-Pact inc. pour les lots 1 et 2;

5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par le budget de fonctionnement des ateliers mécanique du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1215382007

CG21 0373

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Artificiel, représenté par Alexandre Burton, artiste et Philippe Allard, artiste, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Passages exothermiques » intégrée au Centre de traitement des matières organiques (CTMO), dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme maximale de 517 387,50 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1014;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art avec Artificiel, représenté par Alexandre Burton, artiste et Philippe Allard, artiste, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Passages exothermiques » intégrée au Centre de traitement des matières organiques (CTMO), dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme maximale de 517 387,50 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1210552002

CG21 0374

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 135 000 $ à différents organismes, pour l'année 2021, pour la réalisation de projets relatifs au volet Insertion sociale des jeunes issus de la diversité dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1051;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 135 000 $, à différents organismes ci-après désignés, pour l'année 2021, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, projets relatifs au volet Insertion sociale des jeunes issus de la diversité dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN
Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes (CEJFI)	« DIGIGIRLZ: les jeunes femmes du numérique codent »	**75 000 $**
Cybercap	« TransiTion - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le numérique »	**60 000 $**

2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1218798002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.56 à 20.60 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0375

Exercer l'option de prolongation d'une durée de douze mois, et autoriser une dépense additionnelle de 197 933,96 $, taxes incluses, pour l'acquisition de deux armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et accessoires de marque Taser X2 pour le maintien des compétences au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à MD CHARLTON CO LTD (CG20 0269), majorant ainsi le montant total du contrat de 381 428,68 $ à 579 362,64 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1015;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 197 933,96 $, taxes incluses, pour l'acquisition de deux armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et des accessoires de marque Taser X2 pour le maintien des compétences au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du contrat accordé à M.D. Charlton Co Ltd. (CG20 0269), majorant ainsi le montant total du contrat de 381 428,68 $ à 579 362,64 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1217026001

CG21 0376

Conclure une entente de services professionnels de gré à gré avec le Cégep Marie-Victorin, pour la diffusion de cours de préparation à la retraite, pour une période de quatre ans (juillet 2021 à juin 2025), pour une somme maximale de 345 384,90 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1045;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de quatre ans, de juillet 2021 à juin 2025, par laquelle Le Cégep Marie-Victorin s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de diffusion de cours de préparation à la retraite, pour une somme maximale de 345 384,90 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18682;

2 - d'approuver un projet de convention à cet effet;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1219172001

CG21 0377

Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 $, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 $ à 8 870 478,77 $, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1024;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 $, taxes incluses, pour augmenter le budget de contingences à un montant maximal total de 2 229 572,21 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc (CG19 0324), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 8 301 133,20 $ à 8 870 478,77 $, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1219057007

CG21 0378

Approuver la deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseau routier, pour une durée d'une année à compter du 1er août 2021, moyennant un loyer total de 139 097,76 $, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1047;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'une deuxième prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, à compter du 1er août 2021 au 31 juillet 2022, un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'un superficie de 5 364,8 mètres carrés, pour les fins d'un site de transbordement de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures et du réseau routier et du Service de la mobilité, pour un loyer total de 139 097,76 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à l'amendement;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.59 1215323003

CG21 0379

Accorder un contrat à Croisières Navark inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale entre le parc de la Promenade-Bellerive (Montréal) et l'île Charron (Longueuil) pour la saison estivale 2021 - Dépense totale de 137 395,12 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18762 (1 seul soum.) / Approuver une entente intermunicipale à cet effet entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1016;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil dans le cadre de la mise en service d'une navette fluviale entre le parc de la Promenade-Bellerive (Montréal) et l'île Charron (Longueuil) afin de permettre l'installation du quai à l'Île Charron et de le conserver à cet emplacement pendant la totalité de la période d'opération de la saison estivale 2021;

2- d'accorder, au seul soumissionnaire, Croisières Navark inc. ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'opération d'un service de navette fluviale entre le parc de la Promenade-Bellerive (Montréal) et l'île Charron (Longueuil), pour la saison estivale 2021, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 137 395,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18762, conditionnellement à l'approbation de l'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.60 1210160001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.61 à 20.65 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0380

Accorder un soutien financier d'un montant maximal et non récurrent de 1 000 000 $ à la TOHU pour la mise en œuvre d'une programmation estivale articulée autour des arts du cirque et dans l'optique de revitaliser le centre-ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1052;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 1 000 000 $ à la TOHU pour la mise en œuvre d'une programmation estivale articulée autour des arts du cirque et dans l'optique de revitaliser le centre-ville de Montréal;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.61 1217953004

CG21 0381

Accorder un soutien financier d'un montant maximal et non récurrent de 1 000 000 $ à Art Souterrain pour la mise sur pied d'ateliers d'artistes temporaires dans les espaces vacants du centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1054;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 1 000 000 $ à Art Souterrain pour la mise sur pied d'ateliers d'artistes temporaires dans les espaces vacants du centre-ville;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.62 1217953005

CG21 0382

Accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 510 000 $ à différents organismes pour consolider la chaîne entrepreneuriale en transition écologique dans le cadre du plan de relance économique - phase 2 / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1056;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent pour une somme maximale totale de 510 000 $, aux organismes ci-après désignés, pour consolider la chaîne entrepreneuriale en transition écologique dans le cadre du plan de relance économique - phase 2, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	**MONTANT**
Conseil des industries durables	100 000 $
Écotech Québec	150 000 $
Esplanade	165 000 $
Territoires innovants en économie sociale et solidaire	95 000 $

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.63 1217952002

CG21 0383

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 901 149 $ à différents organismes, à la suite de l'appel de projets « Agir pour les talents 2021 » / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1058;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent aux organismes ci-après désignés, pour un montant total de 901 149 $, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, à la suite du dépôt des projets 2021 – Agir pour les talents :

ORGANISME	PROJET	PÉRIODE	MONTANT
Bureau du cinéma et de la télévision du Québec	VFX/Animation : Pour une relance inclusive et innovante	Juillet 2021 - juin 2023	210 421 $
Cégep du Vieux Montréal	La fabrication additive pour une relance innovante	Juillet 2021 - juin 2023	190 728 $
Collège de Maisonneuve	Agir pour rehausser les compétences névralgiques - finissants en TIC	Juillet 2021 - janvier 2023	250 000 $
Centre d'expertise et de recherche appliquée en sciences pharmaceutiques CERASP	Certification en production de thérapies avancées pharmaceutiques	Juillet 2021 - juin 2023	250 000 $

2 - d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.64 1218379001

CG21 0384

Accorder un contrat à Techno-Contact inc., pour la fourniture d'un transformateur à sec 10 MVA - Dépense totale de 407 536,40 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18632 (4 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1060;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Techno-Contact inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un transformateur à sec 10MVA, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 384 476,40 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18632;

2- d'autoriser une dépense de 11 530 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 11 530 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Techno-Contact inc.;

5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.65 1216989001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0385

Approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice afin de procéder à la nomination de deux juges à la cour municipale de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0984;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler deux postes de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1213302001

CG21 0386

Approuver le dépôt du plan de gestion des débordements au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'engagement entériné par le conseil d'agglomération en mars 2017 (CM17 0260)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0980;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le dépôt du Plan de gestion des débordements au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de l'engagement entériné par le conseil d'agglomération en mars 2017 (CM17 0260).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1213438014

CG21 0387

Adopter la Politique de financement du Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0983;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'adopter la politique de financement du Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal;

2 - d'autoriser conjointement la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service des finances de déterminer, au besoin, le niveau des marges pour écarts défavorables et la fréquence des évaluations actuarielles pour le régime de retraite des pompiers.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1210314001

CG21 0388

Autoriser une dépense de 1 339 600,14 $, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en architecture et en ingénierie visant la rénovation de la salle de tir et de la dalle de l'entrée des employés, le remplacement de trois unités de ventilation et autres travaux connexes au Centre Opérationnel (CO) Nord, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Groupe Marchand Architecture et Design inc. (CG19 0436)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1082;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 339 600,14 $, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en architecture et en génie du bâtiment pour la rénovation de la salle de tir, de la dalle à l'entrée des employés, l'aménagement d'un local de visiocomparution dans le bloc de détention, le replacement de trois unités de ventilation au toit et autres travaux connexes au Centre Opérationnel Nord, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et le Groupe Marchand Architecture et Design inc. (CG19 0436);

2- d'autoriser une dépense de 143 238,09 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 241 441,50 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1210805001

CG21 0389

Autoriser la modification à la répartition de l'enveloppe de 15 M$ reçue du ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec pour le plan d'action pour la relance économique du centre-ville afin qu'une somme de 6 M$ soit de la compétence de la ville centre

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1083;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser la modification à la répartition agglo-locale de l'enveloppe de 15 M$, reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, pour le plan d'action pour la relance économique du centre-ville afin qu'une somme de 6 M$ soit de la compétence de la ville centre;

2 - d'autoriser le Service des finances à procéder à une correction, à hauteur de 1 M$, à l'imputation du virement à l'arrondissement de Ville-Marie autorisé par la résolution CE21 0607, afin que ce dernier soit conforme au plan d'action pour la relance économique du centre-ville approuvé par le ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1210191002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0390

Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'Article 8(1) de la *Loi sur la Sécurité ferroviaire* - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A53:P40-P44) - Du chaînage REM de la culée : 203+038 à 203+300

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1067;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A53:P40-P44) - Du chaînage REM de la culée : 203+038 à 203+300;

2- d'autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1217211007

CG21 0391

Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'Article 8(1) de la *Loi sur la Sécurité ferroviaire* - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A63: P45-P46) - Du chaînage REM de la culée : 203+296.4 à 230+384.9

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1068;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'Article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A63 : P45-P46) - Du chaînage REM de la culée : 203+296.4 à 230+384.9;

2- d'autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1217211008

CG21 0392

Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'Article 8(1) de la *Loi sur la Sécurité ferroviaire* - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2: P18-P28) du chainage REM de la culée : 202+300 à 202+630

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1069;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser la signature de l'Avis pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'Article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2 : P18-P28) - Du chaînage REM de la culée : 202+300 à 202+630;

2 - d'autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à signer, pour et au nom de la Ville, l'Avis de non objection.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1217211009

CG21 0393

Transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de modification à l'article 91 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* afin d'en retirer l'échéance du 31 mars pour le dépôt au greffier des états et rapports financiers

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1078;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de modification à l'article 91 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* afin d'en retirer l'échéance du 31 mars pour le dépôt au greffier des états et rapports financiers.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1210573001

CG21 0394

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury (1283) sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1107;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;

2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1218199001

CG21 0395

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 7 280 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 280 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1208169005

CG21 0396

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 $ afin de financer les travaux prévus au Plan de gestion de la forêt urbaine dans les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 $ afin de financer les travaux prévus au plan de gestion de la forêt urbaine dans les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1218144003

CG21 0397

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1208383002

CG21 0398

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant des emprunts pour un montant total de 1 504 000 $ afin de financer les travaux de réfection des écocentres, l'achat d'équipements nécessaires au contrôle des rejets et au suivi environnemental ainsi que l'achat de stations, d'équipements et de terrains pour l'amélioration de la qualité de l'air

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant des emprunts pour un montant total de 1 504 000 $ afin de financer les travaux de réfection des écocentres, l'achat d'équipements nécessaires au contrôle des rejets et au suivi environnemental ainsi que l'achat de stations, d'équipements et de terrains pour l'amélioration de la qualité de l'air », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1218247001

CG21 0399

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1219099003

CG21 0400

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1214863001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0401

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation du bâtiment situé sur le lot 6 223 257 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la construction et l'occupation du bâtiment situé sur le lot 6 223 257 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0288;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation du bâtiment situé sur le lot 6 223 257 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0288;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021, par sa résolution CE21 0733;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation du bâtiment situé sur le lot 6 223 257 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1218707004

Règlement RCG 21-008

CG21 0402

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le remplacement des équipements liés à la sécurité incendie

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le remplacement des équipements liés à la sécurité incendie à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0289;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le remplacement des équipements liés à la sécurité incendie » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0289;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021, par sa résolution CE21 0740;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le remplacement des équipements liés à la sécurité incendie », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1211081001

Règlement RCG 21-009

CG21 0403

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0290;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0290;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021, par sa résolution CE21 0739;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Adopté à l'unanimité.

42.03 1211081002

Règlement RCG 21-010

CG21 0404

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 900 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 14 900 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0291;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 900 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0291;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021, par sa résolution CE21 0746;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 900 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1217632001

Règlement RCG 21-011

CG21 0405

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0292;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0292;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021, par sa résolution CE21 0743;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1208168006

Règlement RCG 21-012

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0406

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0293;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0293;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021, par sa résolution CE21 0737;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1218383004

Règlement RCG 20-024-1

CG21 0407

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0294;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0294;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021, par sa résolution CE21 0735;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1214861001

Règlement RCG 21-003-1

CG21 0408

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public relatifs à la construction d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public relatifs à la construction d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0295;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public relatifs à la construction d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0295;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021, par sa résolution CE21 0830;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public relatifs à la construction d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1219131002

Règlement RCG 21-013

CG21 0409

Adoption - Règlement modifiant le Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes-incendies non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique (RCG 08-035)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes-incendies non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique (RCG 08-035) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0296;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes-incendies non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique (RCG 08-035) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0296;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021, par sa résolution CE21 0828;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 remplaçant le projet de règlement par une nouvelle version, par sa résolution CE21 1108;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes-incendies non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique (RCG 08-035).

Adopté à l'unanimité.

42.09 1214863002

Règlement RCG 08-035-1

CG21 0410

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets de restaurants et bars du centre-ville

Vu l'avis de motion donné du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets de restaurants et bars du centre-ville à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0297;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets de restaurants et bars du centre-ville » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0297;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021, par sa résolution CE21 0829;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets de restaurants et bars du centre-ville »;

2- de réserver la somme de 4 M$ pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1218927008

Règlement RCG 21-014

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.11 et 42.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0411

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0298;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 par sa résolution CG21 0298;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021, par sa résolution CE21 0835;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) » afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1214990002

Règlement RCG 18-024-2

CG21 0412

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 27 août 2021

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 11 juin 2021 par sa résolution CG21 0306;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 11 juin 2021 par sa résolution CG21 0306;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2021, par sa résolution CE21 1010;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 27 août 2021.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1212675033

Règlement RCG 20-014-13

CG21 0413

Approuver le Règlement R-177-2 modifiant le Règlement R-177-1 autorisant un emprunt additionnel de 721 397 589 $ pour financer le projet du Prolongement de la ligne Bleue afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 550 700 000 $ pour un terme maximal de trente (30) ans / Approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1103;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le Règlement R-177-2 modifiant le Règlement R-177-1 autorisant un emprunt additionnel de 721 397 589 $ pour financer le projet du Prolongement de la ligne Bleue afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 550 700 000 $ pour un terme maximal de trente (30) ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);

2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1217945004

CG21 0414

Nomination d'un président et d'un membre au Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0985;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de nommer monsieur Ben Marc Diendéré, à titre de président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de monsieur Jan-Fryderyk Pleszczynski, pour une durée de trois ans;

2- de nommer madame Geneviève Dupéré, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Nadia Drouin, pour une durée de trois ans;

3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1218021004

CG21 0415

Renouvellement des membres du Comité technique conformément au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0987;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer pour une période de deux ans à titre de membres du comité technique, tel que prévu au règlement RCG 05-002 du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées, les personnes suivantes :

Membres provenant de la Ville de Montréal :

- M. Jean Lamarre, président du comité, chef de division, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- Mme Christianne Cyrenne, directrice des travaux publics, arrondissement de LaSalle;
- M. Jean-François Dubuc, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau;
- M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;
- M. Hugo St-Denis, assistant surintendant, coll & bassin rétention, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;

Membres provenant des autres municipalités liées :

- Mme Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- M. Erik Rolland, directeur des travaux publics, Ville de Pointe-Claire;
- M. Carl Minville, directeur des travaux publics, Ville de Dorval;
- M. Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1219086003

CG21 0416

Approuver le renouvellement, pour une période de trois ans, des mandats de Mme Danièle Thiboutot, de Mme Debbie Chiaro et de M Pierre Bouchard à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance / Désigner M. Pierre Bouchard à titre de président du conseil d'administration et Mme Danielle Thiboutot à titre de vice-présidente / Approuver la nomination de Mme Sergine Hountondji à titre de membre du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1080;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le renouvellement, pour une période de trois ans, des mandats de Mme Danièle Thiboutot, jusqu'au 31 juillet 2022, de Mme Debbie Chiaro, jusqu'au 27 novembre 2023, et de M. Pierre Bouchard, jusqu'au 22 mars 2024, à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance;

2 - d'approuver la nomination de Mme Sergine Hountondji à titre de membre du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance, jusqu'au 6 juin 2024;

3 - de désigner M. Pierre Bouchard président du conseil d'administration et Mme Danièle Thiboutot au poste de vice-présidente.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1213867001

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal remercie et félicite la présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, et le vice-président d'assemblée M. Robert Coutu, pour leur travail. Mme Plante remercie également toutes les équipes en soutien à la présidence, et souhaite une belle période estivale à tous, en rappelant l'importance d'aller se faire vacciner.

La présidente d'assemblée remercie la mairesse de Montréal pour son intervention, et cède la parole au porte-parole des villes liées et maire de Montréal-Est, M. Robert Coutu.

M. Coutu souligne la collaboration qui existe entre les villes liées et la Ville de Montréal, remercie les équipes impliquées dans le tenue des conseils d'agglomération, et souhaite un bel été à tous. M. Coutu souligne également l'importance de se faire vacciner.

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, prend à son tour la parole pour remercier ses collègues du conseil d'agglomération, ainsi que les différentes équipes qui participent à la tenue des conseils d'agglomération. Mme Barbe souhaite un bel été à tous et invite la population à la prudence lors des activités nautiques notamment. Elle termine en mentionnant aussi que la vaccination constitue une étape incontournable pour l'avenir.

À 18 h 17, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Manon Barbe
PRÉSIDENTE

_____
Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Valérie Plante
MAIRESSE